



JOURNAL DES JUILLEËNS

N° 9 / 2023

Diffusion gratuite

Votre nouvelle mairie et vos agents communaux



P. 2 - 3

Vie Municipale



Déménagement de la
mairie et inauguration
Élection nouvel adjoint
Modification voirie
Recensement



Cérémonie du 8 mai 23

P. 4 - 5

Vie Communale



Déclaration des biens
immobiliers
Démarches travaux
CIL – Carnet
d'Information du
Logement
Compost collectif de
village

P. 6 - 7

Vie Associative



APE – Jouets pour l'école
Concours Belote Chasse
Juilley Caliente – Jumping
Repas du Comité des fêtes
Caisse à savon
Juilley en fête

P. 8

Agenda / Divers



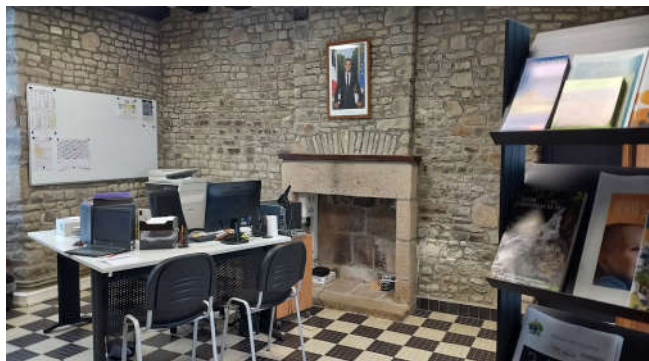
Horaires de la Mairie
Agenda
ARS
Nouveaux commerçants
État civil



Vie municipale



DÉMÉNAGEMENT DE LA MAIRIE



INAUGURATION

Le conseil municipal invite l'ensemble des habitants de la commune à l'inauguration de la nouvelle mairie :

**2 route de la Division Leclerc
50220 JUILLEY**

**LE SAMEDI 30 SEPTEMBRE
à 11h00**

Visite des locaux et verre de l'amitié



ÉLECTION NOUVEL ADJOINT



Suite au décès de Marc Desaintjores qui occupait le poste de 1^{er} adjoint depuis le 4 juillet 2020, le conseil municipal s'est réuni pour élire un nouvel adjoint le 26 mai 2023

Christophe Gobé a été élu au poste de 1^{er} adjoint.

Marc était dans toutes les pensées lors de cette réunion. Il était pour nous bien trop tôt, cependant des prérogatives de la préfecture nous ont obligé à organiser une nouvelle élection.



Changement du sens de priorité du ralentisseur situé avant la route du brûlé à la sortie du bourg en direction de Poilley à partir du lundi 26 juin 2023.

Vie municipale



Dans le cadre de la campagne de recensement de la population 2024, la **commune de Juilley recrute 2 agents recenseurs**

Période de collecte : du 19 janvier 2024 au 18 février 2024
(sous réserve de modification)

Vous serez chargé(e) :

- lors de la tournée de reconnaissance de repérer l'ensemble des adresses et logements de votre secteur, de reporter la numérotation des logements sur les documents de recensement, de les faire valider par la mairie et de déposer un courrier informant les habitants du recensement.
- de déposer la notice individualisée permettant aux habitants de se recenser par internet. En cas de refus de réponse par internet, remettre les questionnaires papier, prendre rendez-vous pour les récupérer complétés et signés, dans les délais
- d'aider les personnes qui en exprime le besoin, à compléter les questionnaires
- de tenir à jour quotidiennement et rigoureusement le carnet de tournée et de veiller à la progression régulière de la collecte pour respecter les délais impartis
- rendre compte de l'avancement de son travail régulièrement à la mairie
- de remettre à la mairie, en fin de collecte, l'ensemble des documents.

Profil recherché :

Vous devez :

- maîtriser l'utilisation du réseau internet
- avoir une bonne aisance relationnelle
- faire preuve de moralité, discrétion, neutralité
- organiser votre travail avec méthode, notamment lors de la tournée de reconnaissance, dans le suivi des réponses papier et internet, ainsi que dans le classement des questionnaires papiers collectés
- faire preuve de persévérance et de disponibilité quotidienne y compris le samedi pendant la période de collecte : large amplitude dans les horaires. L'agent recenseur effectue le nombre de visites nécessaires pour trouver à leur domicile les personnes qu'il doit recenser. Pour les personnes peu présentes chez elles, l'agent recenseur devra se déplacer plusieurs fois.
- Être mobile
- avoir une bonne connaissance de la commune

Rémunération :

Forfait

Vie Communale

CÉRÉMONIE DU 8 MAI



La cérémonie du 8 mai s'est déroulée en présence de notre porte drapeau, **Raymond Lebedel** ainsi que nos anciens combattants, **Paul Bailleul** et **Victor Gilles**. **Juline, Yanis, Noëlie** et **Adrien Briand** nous ont fait l'honneur de lire un message de l'UFAC « Union Française des Associations de Combattants et de victimes de guerre ».



Vie Communale



Pensez à déclarer vos locaux d'habitation :

Cette démarche est à établir **avant le 30 juin 2023** par les propriétaires de locaux à usage d'habitation occupés ou non.

Pour ceux qui ne disposent pas d'ordinateur, un formulaire est disponible en mairie et sera à envoyer au SIP d'AVRANCHES après avoir été complété.



Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Auvent, préau

- < 5 m² : **aucune formalité**
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

- < 5 m² : **aucune formalité** si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20 m² : **DP**

DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : **aucune formalité**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : **aucune formalité**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET
CHANGEMENT DE MENUISERIES
EXTÉRIURES : **DP**

GARAGE

- < 5 m² : **aucune formalité**
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

PISCINE

- < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : **aucune formalité**
- < 100 m² ouverte : **DP**
- < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**
- > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE,
CLÔTURE
DP

PORTAIL
DP

CABANE BOIS OU BÉTON

- < 5 m² : **aucune formalité**
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

- < 5 m² : **aucune formalité**
- < 40 m² : **DP**
- > 40 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
- Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

LE CARNET D'INFORMATION DU LOGEMENT (CIL)

Depuis le 1^{er} janvier 2023, un nouveau carnet d'information sur le logement est entré en vigueur pour les logements neufs dont le permis de construire ou la déclaration a été déposé(e) depuis le 1^{er} janvier 2023. Il concerne également les logements existants faisant l'objet de travaux de rénovation ayant une incidence énergétique.

Bon à savoir Constituent des logements, en l'espère, les locaux destinés à l'habitation et leurs annexes, y compris les logements-foyers, logements de gardien, chambres de service, logements de fonction, logements inclus dans un bail commercial et certains locaux meublés donnés en location.

Le carnet est établi et mis à jour par le propriétaire du logement.

Que doit-il comporter ?

- 1- la liste et les caractéristiques des matériaux utilisés lors de la construction ou des travaux de rénovation, lorsque ces matériaux ont une incidence directe sur la performance énergétique du logement.
- 2 - les notices de fonctionnement, de maintenance et d'entretien des équipements, qui sont installés lors de la construction ou de la rénovation.
- 3- les documents permettant d'attester la performance énergétique du logement et de connaître les moyens de l'améliorer qui sont prévus par les dispositions législatives et réglementaires, lorsqu'ils ont été établis.

Le carnet d'information comporte également :

- 1- les plans de surface et les coupes du logement
- 2- les plans, schémas et descriptifs des réseaux d'eau, d'électricité, de gaz et d'aération du logement
- 3- les notices de fonctionnement, de maintenance et d'entretien des ouvrages

Pour les travaux de rénovation énergétique :

- 1- les dates
- 2- la description des travaux réalisés
- 3- les attestations de diagnostic de performance / tout audit énergétique du logement respectant les conditions prévues en la matière

A noter Un décret du 27 décembre 2022 vient préciser les travaux de rénovation concernés. Il s'agit :

- des travaux d'isolation thermique des toitures ;
- des travaux d'isolation thermique des murs donnant sur l'extérieur ;
- des travaux d'isolation thermique des parois vitrées et portes donnant sur l'extérieur ;
- des travaux d'isolation thermique des planchers bas ;
- des travaux d'installation, de régulation ou de remplacement de systèmes de chauffage ou de refroidissement, en y incluant les systèmes de ventilation économiques et performants qui y sont, le cas échéant, associés, ou de production d'eau chaude sanitaire ;
- des travaux d'installation d'équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable.

COMPOST COLLECTIF DE VILLAGE

La commune se tient à votre disposition si vous souhaitez installer un compost collectif de village qui serait géré par plusieurs foyers.

Il s'agirait d'aires de compostage collectif et partagé

dans lequel les déchets alimentaires des habitants du village sont transformés en compost et réutilisés par leurs soins afin de valoriser localement les biodéchets des habitants.



Vie associative



APE JUILLEY POILLEY PRÉCEY :

L'APE a interrogé les maîtresses pour savoir ce qui pourrait plaire comme jeux aux enfants qui sont scolarisés à l'école de JUILLEY. Barbies, ballons, animaux en plastique, échasses, cordes à sauter et craies ont donc rejoint la cour de récréation pour le grand bonheur des enfants... Merci à l'APE pour ces achats



CONCOURS DE BELOTE DE LA SOCIÉTÉ DE CHASSE DE JUILLEY le 25 FÉVRIER

Une belle réussite pour le concours de belote organisé par la société de chasse.

60 équipes se sont déplacées pour la manifestation.

Merci à tous pour ce bon moment de partage...



JUMPING le 25 MARS AVEC JUILLEY CALIENTE



L'association « **juilley caliente** » a organisé une soirée Jumping dans la salle des fêtes de Juilley pour les adhérents de l'association mais également pour l'ensemble des personnes intéressées pour découvrir cette nouvelle activité.

2 séances qui ont vraiment été très appréciées

Vous pouvez suivre l'association sur [facebook Juilley « Caliente »](#)



Vie associative



REPAS DANSANT ORGANISÉ PAR LE COMITÉ DES FÊTES LE 13 MAI



Une belle réussite pour le comité des fêtes qui organisait pour la 1^{er} fois un repas dansant.

C'est environ 136 repas qui ont été servis à table « Rougail et Poulet basquaise » et 57 repas à emporter.



Heureuse gagnante du panier garni le jour de son anniversaire ! →



Une soirée conviviale, merci à toutes les personnes qui se sont déplacées et qui ont participé à cette belle ambiance...



FÊTES A VENIR – RÉSERVEZ LES DATES !

Ne pas jeter sur la voie publique

LES VIEUX SLIPS

EN ROUE LIBRE

Course de caisse à savon

De nombreux lots à gagner - Concert - Soirée DJ -
Restauration et buvette midi et soir - Animations et
jeux pour les enfants

Samedi 12 Août

JUILLEY

Inscriptions, règlements et renseignements sur nos
réseaux sociaux, par mail ou par téléphone au
06.16.71.48.48

tesvieuxslips50@gmail.com
@lesvieuxslips
Les Vieux Slips

À partir de 11h

SAMEDI
2 SEPTEMBRE

JUILLEY EN FÊTE

VIDE-GRENIER
CONCOURS DE PALETS
JEUX POUR ENFANTS
CONCERTS
"RALLUMONS NOTRE FOUR A PAIN"

RESTAURATION
ET
BUVETTE SUR
PLACE

Comité des fêtes
JUILLEY



Nous encourageant fortement la population à se mettre au yoga pour le respect et le bien être de tous.



AVANT D'ALLER AUX URGENCES

j'appelle le

15

LA NUIT, LE WEEK-END, OU EN CAS D'URGENCE,

En journée, sauf en cas d'urgence, je contacte mon médecin traitant.

FACE À L'URGENCE, AYONS LES BONS RÉFLEXES

COURS DE YOGA GRATUIT

1

PLIEZ VOS JAMBES

2

GARDEZ LE DOS DROIT

3

INCLINEZ VOTRE BUSTE

ET

RAMASSEZ LA CROTTE DE VOTRE CHIEN

BONNE RELAXATION !!!

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi 9 h – 12 h 30 13 h 30 – 17 h 30
 Mardi 9 h – 13 h
 Jeudi 9 h – 12 h 30
 Vendredi 13 h 30 – 16 h 30
 Samedi 9 h – 12 h 15

Permanence du maire :
 lundi de 14 h à 17 h et jeudi de 9 h à 12 h
Permanence d'un adjoint :
 Samedi de 10 h à 12 h

AGENDA

12/08/2023 : Course de caisse à savon, soirée DJ
02/09/2023 : Juilley en fête, vide grenier, concours de palets et concerts
30/09/2023 : Inauguration de la Mairie à 11h

SL AUTO

Réparation, vente et entretien de véhicules toutes marques

11, route du Calvaire 50220 JUILLEY ☎ 06 40 50 67 15



Depuis la fin du mois de mars, le garage **SL AUTO** est ouvert 11 rue du calvaire à Juilley. **Serge et Sandrine LETOUSEY** vous accueilleront pour la réparation, l'entretien et la vente de véhicules toutes marques

CRÉAS'PASSION
 RETOUCHES, OURLETS, REMPLACEMENT FERMETURES ÉCLAIR ETC...

MARYVONNE JACQUELINE
 45 RTE DE LA LIBÉRATION
 50230 JUILLEY

Depuis quelques mois **Maryvonne JACQUELINE** vous propose ses services de couture



*** Marc DESAINSTJORES a toujours été une personne très active dans notre commune.**
 Il a été élu au conseil municipal en 2001. Il sera 3ème adjoint de 2018 à 2020 et 1^{er} adjoint depuis 2020. Marc a également été membre du comité des fêtes pendant 13 ans.
 Il laissera sans aucun doute un grand vide. Il a toujours été très actif et disponible pour sa commune, une figure simple et toujours de bonne humeur.
Ainsi la municipalité a tenu à lui rendre un hommage particulier et le remercie pour son grand dévouement pendant toutes ces années au service de la commune et de ses associations.

Naissances :



17/03/2023 : **Quentin GAZENGEL**

Décès :



12/01/2023 : **Odette GARNIER – 93 ans**
 22/01/2023 : **Gérard MARQUER – 61 ans**
 27/03/2023 : **Christophe DEBOIS – 51 ans**
 28/04/2023 : *** Marc DESAINSTJORES – 62 ans**
 01/06/2023 : **Marcelle LECHAT – 84 ans**

Mariages :



Ce Journal est édité par la mairie de Juilley et distribué par le conseil Municipal. La commission communication remercie les élus, les associations et les partenaires communaux pour leur contribution.

Directeur de la publication : Mickaël Lequertier - Maire

Conception : La commission communication